LES COMMUNAUTES LOCALES (Orientations diocésaines de Mai 2018)

Le premier synode diocésain (1988) avait donné naissance à de nouvelles paroisses. Les orientations diocésaines, « Pour que rien ne se perde », promulguées par Mgr Gosselin, en mai 2018, invitent à de nouveaux regroupements. Il s'agit de constituer, autour d'un curé et d'une EAP, des ensembles cohérents et viables pour les dix prochaines années, qui permettent la célébration des sacrements, l'annonce de l'Evangile et le service des frères.

Après discernement, ces nouvelles paroisses rassemblent des communautés locales, qui doivent répondre à deux critères:
- un noyau de chrétiens stables (les relais autour de chaque clocher quand cela est possible, les équipes d'accueil...)
- et un lieu d'Eglise identifié (église, maison, salle, ...).
Elles peuvent naître ou disparaître en fonction des évolutions de la vie paroissiale.

Ainsi une nouvelle paroisse peut être constituée de 2, 3 ou 4 communautés locales...
En milieu rural ou péri urbain, celles-ci sont composées de 3, 4, 5... peut-être d'une vingtaine de communes (ou clochers) en fonction de la densité de population. En milieu urbain, une communauté locale peut être formée par 2, 3 ou 4 églises de quartier. Aujourd'hui chaque église est regroupée avec d'autres. Comme l'indique le schéma ci-joint, la communauté locale est partie-prenante de la nouvelle paroisse.

Dans ce nouveau contexte, quand cela est possible et souhaitable, il est bon de maintenir localement ce qui se vivait dans le cadre d'anciens centres paroissiaux. Il peut s'agir de l'accueil, des rencontres dans telle salle ou maison, du caté, des aumôneries, de diverses initiatives locales... En outre, les Fraternités évangéliques (« *petits groupes de vie, de prière, d'engagements, liés ou non à un mouvement* », *Orientations diocésaines* 2018, p.3) ont bien sûr toute leur place pour favoriser la vie chrétienne dans chaque communauté locale.
Toutes les activités déployées au plus près du terrain et de ses habitants, sont les bienvenues pour enrichir les propositions de la paroisse qui, elle, regroupe le tout.

Angoulême, le 1er juillet 2019

ANNEXE

- **Quelle organisation pour ces communautés locales ?**

Il est bon et souhaitable que chaque communauté ait **un référent pour la prière, un pour la transmission de la foi, et un pour le service du frère**. Il n'est pas impératif que les 3 postes soient fournis, cela dépendra de ce qui est réellement vécu dans la communauté locale. Chaque référent n'a pas vocation à réaliser tout ce qui concerne la mission, mais à en assurer l'organisation et la vie sur le territoire de la communauté, en mobilisant d'autres paroissiens. Le curé veillera à les accompagner dans cette mission et à les soutenir spirituellement. Il veillera à ce que ces mandats puissent régulièrement tourner (tous les 3 ans renouvelables par exemple), pour éviter l'épuisement ou la lassitude des forces vives.

De même une autre personne doit être garante des **questions matérielles, administratives** et **financières** de la communauté locale (comme responsable de caisse), et participe de fait au conseil économique de la grande paroisse.

- **Proposition pour le choix des représentants et d'un coordonnateur**

Après dialogue avec la communauté locale, ces 4 nominations (prière, foi, service, questions matérielles) sont discernées et conduites en EAP, en accord avec le curé. Les durées d'engagement de chacun(e) des intéressé(e)s sont clairement précisées.

Chaque communauté locale doit enfin avoir **1 ou 2 représentants à l'EAP** (selon le nombre de communautés ; 2 est l'idéal, mais l'EAP ne doit pas dépasser 7 à 8 personnes). L'appel de ces représentants est fait en communauté locale, en respectant la charte des EAP promulguée en 2019 et en respectant ces deux principes :

- 1 de ces 2 représentants sera désigné **coordonnateur** de l'équipe locale, auprès des **trois référents(tes)** des missions et du (de la) garant(e) des questions matérielles et financières ; ce rôle de coordonnateur consiste à organiser les temps de rencontre de cette équipe locale (quatre référents), mais aussi de la communauté locale, à initier des temps conviviaux vécus en communauté, etc.
- Ces deux représentants, dont le coordonnateur sont choisis ou non parmi les référents.
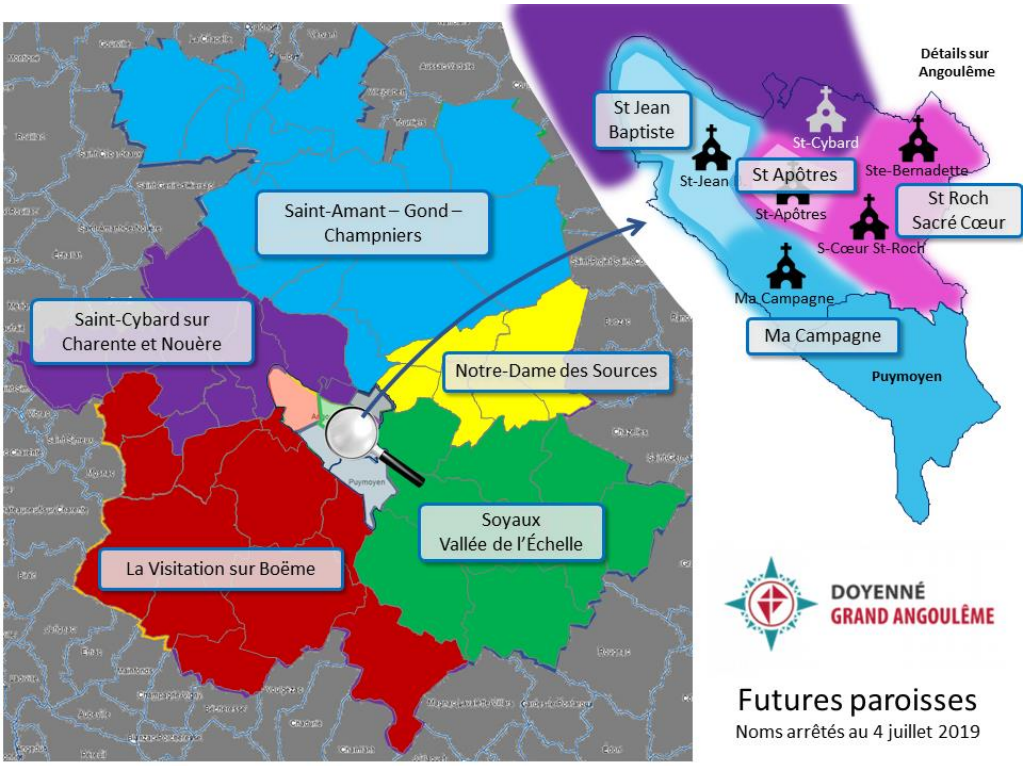
Ces missions de **représentant** et de **coordonnateur** sont importantes. Elles permettent la représentation des différentes réalités d'une paroisse et l'articulation sereine et dynamique entre les propositions forcément complémentaires des différentes communautés.